

FORMATION CONTINUE



MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES APS

A partir de 350€ nets de taxes.

100% présentiel

Public visé : Agents titulaires du numéro de carte professionnelle (surveillance humaine ou par des systèmes électroniques).

Prérequis : Disposer du numéro de carte professionnelle délivré par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité). Disposer d'un certificat SST, ou PSE1 ou PSE2 à jour.

Accessibilité aux personnes handicapées

Contactez-nous pour une étude de vos besoins.

Prochaines sessions

COQUELLES

SESSION 1 : 27 au 30 mai
(liste non exhaustive)

SAINT-OMER

SESSION 1 : 13 au 16 mai
(liste non exhaustive)

98%

DE TAUX DE
SATISFACTION

60

ANNÉES D'EXISTENCE
ET D'EXPÉRIENCE

450

FORMATIONS
DISPONIBLES

Objectifs

Maintenir les acquis et les connaissances de l'agent de sécurité privée.

Les + de la formation





MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES APS

Contenu de la formation

Séquence 1 : Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité (4h)

Séquence 2 : Le patriotisme et les valeurs républicaines obligatoires en sécurité privée (3h00)

Séquence 3 : Gérer les conflits (3h30)

Séquence 4 : Inspection, filtrage (3h30)

Séquence 5 : Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes(13h00).





MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES APS

Modalités, méthodes et outils pédagogiques

Formation présentielle (face à face) comprenant une partie théorique et une partie pratique.

Modalités d'évaluation

Contrôle continu des connaissances.

Modalités de financements

Cap Emploi, Entreprise, Opérateurs de Compétences (OPCO), Particulier, Pôle Emploi

Intervenants

Formateurs certifiés et agréés.

Modalités et délai d'accès

Disposer du numéro de carte professionnelle délivré par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité).
Disposer d'un certificat SST, ou PSE1 ou PSE2 à jour.

